



Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 08/08/2008

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit SUPER SPEC HP CONCRETE PATCH REPAIR KIT PART B
(EPOXY RESIN)
Code du produit KP72B

Fabricant
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél.: 201-573-9600
www.benjaminmoore.com

Numéro d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Oxirane, 2,2-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer	25085-99-8	60 - 100%
Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	68609-97-2	5 - 10%
2-Propenoic acid, ethyl ester	140-88-5	0.5 - 1.5%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Avertissement

Irritant pour les yeux. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif par ingestion.

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques.

Aspect liquide clair

Odeur Faible epoxy

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.
Effets aigus	
Yeux	Risque de lésions oculaires graves.
Peau	Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Inhalation	En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies gastrointestinales, ainsi que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.
Effets chroniques	Éviter les expositions répétées

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS **Santé : 2*** **Inflammabilité : 1** **Réactivité : 1** **EPI : -**

Légende HMIS

0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMISMD est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMISMD sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, Benjamin Moore & Co. a choisi de les indiquer. Le classement HMISMD doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMISMD mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMISMD est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMISMD peut être acheté uniquement en communiquant avec J.J. Keller 800-327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Équipement de protection individuelle pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Risques spécifiques à la substance chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité à l'impact mécanique	non
Sensibilité à la décharge statique	non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	450
Point d'éclair (°C)	232
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

NFPA Santé : 2 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0 Spécial : Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné par Benjamin Moore & Co. est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et déposer dans des contenants bien étiquetés. Nettoyer à fond les surfaces contaminées.
Autres informations	Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuelle.
Stockage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Oxirane, 2,2-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis-, homopolymer	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
2-Propenoic acid, ethyl ester	5 ppm - TWA 15 ppm - STEL	STEL: 61 mg/m ³ , 15 ppm TWA: 20 mg/m ³ , 5 ppm	STEL: 15 ppm TWA: 5 ppm Capable of causing respiratory, dermal or conjunctival sensitization.	TWA: 5 ppm, STEL: 15 ppm, Can be absorbed through the skin.	STEL: 61 mg/m ³ , 15 ppm TWA: 20 mg/m ³ , 5 ppm C3 Detected carcinogenic effect in animals. Sensitiser.

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
 N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau Vêtements à manches longues et gants de protection.
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Aspect	liquide clair
Odeur	Faible epoxy
Densité (lbs/gal)	9.23
Masse volumique	1.11
pH	Non disponible
Viscosité (centistokes)	Non disponible
Solubilité	insoluble
Vitesse d'évaporation	1
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	1
% solides en masse	99
% solides en volume	99
% volatiles en masse	1
% volatiles en volume	1
COV (g/L)	Non disponible
Point d'ébullition (°F)	340
Point d'ébullition (°C)	171
Point de congélation (°F)	Non disponible
Point de congélation (°C)	Non disponible
Point d'éclair (°F)	450
Point d'éclair (°C)	232
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Températures supérieures à 60 °C. Chaleur prolongée.
Matériaux incompatibles	oxydants forts. acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Composants

Oxirane, 2,2-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis-, homopolymère

LD50 oral : >5000 mg/kg (Rat)

Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)méthyl] dérivés.

LD50 oral : 19200 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : >4500 mg/kg (Lapin)

Sensibilisation: Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau

2-Propenoic acid, ethyl ester

LD50 oral : 800 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 500µL/kg (Lapin) 1414ppm (Rat, 4 hr.)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme cancérogène :

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA Carcinogène
2-Propenoic acid, ethyl ester		2B - Possible Human Carcinogen		

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

Sensibilisation:

Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD	Les petits contenants ne font l'objet d'aucune réglementation.
ICAO / IATA	Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.
IMDG / IMO	Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unis
CANADA LIS

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
2-Propenoic acid, ethyl ester	140-88-5	0.5 - 1.5%

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

D2A Matières très toxique



16. AUTRES INFORMATIONS

16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Co.
360 Route 206 - P.O. Box 4000
Flanders, NJ 07836
973-252-2593

Date de révision: 08/08/2008
Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

KP72B

Fin de la fiche signalétique